

LA LDH APPELLE AUX MOBILISATIONS DU 23 SEPTEMBRE CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES, LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS SOCIALES ET TERRITORIALES

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 5 SEPTEMBRE 2023

La nouvelle séquence de violences policières consécutive au décès du jeune Nahel, tué par un policier à Nanterre, confirme l'impérieuse nécessité d'agir. La mort d'Alhoussein à Angoulême, celle de Mohamed à Marseille, tué par un tir de LBD 40, l'éborgnement de son propre cousin, Abdelkarim, les mutilations de Virgil, Medhi, Nathaniel, Hedi, Jalil et de tant d'autres jeunes gens dans toute la France génèrent des drames irréparables pour leurs familles et leur entourage.

La seule rencontre avec un policier peut aujourd'hui entraîner des abus et violences, qui s'intègrent à un dispositif politique de contrôle intrinsèquement lié à la situation économique et sociale.

Toutes les catégories de la population française peuvent en être victimes ; les violences ont explosé sur les lieux de rassemblement et de manifestation, entravant les possibilités d'expression politique ou festive. L'usage des LBD 40, des grenades explosives et lacrymogènes et le recours à des forces de police non formées au maintien de l'ordre ont conduit à restreindre démesurément la liberté associative, l'expression collective et le périmètre démocratique.

Ce dispositif de contrôle s'exerce plus intensément sur les populations vivant dans les quartiers populaires, qui font face à une précarité économique croissante, en raison de l'accélération sans précédent des inégalités, et à une relégation sociale, territoriale et ethnoculturelle qui se pérennise depuis la fin de la période coloniale. Au surplus, l'exercice continu d'une pression policière liée à la présence de brigades spéciales, comme les brigades anti-criminalité (BAC) et les compagnies de sécurisation et d'intervention (CSI), spécifiquement créées, vise à contrôler socialement et sanctionner ces populations, y compris dans leur sphère privée, et notamment lors de contrôles au faciès.

Phénomène récent, le nombre de personnes tuées au volant de leur véhicule par armes à feu de policiers connaît une croissance sans précédent, en lien avec l'adoption en 2017 de l'article L. 435-1 du Code de la sécurité intérieure (CSI) assouplissant les règles en matière d'usage des armes, sans améliorer la sécurité des interventions des agents. Ce texte, imposé par le mouvement de « policiers en colère », puis relayé par la grande majorité des syndicats de police, a fait apparaître une relation de dépendance du pouvoir politique soumis aux desiderata de la corporation policière. La force publique, garante de la paix civile, exerce une pression allant jusqu'à la menace de sédition contre les institutions de la République, avec le soutien du directeur général de la Police nationale, du préfet de police de Paris et du ministre de l'Intérieur lui-même, après le placement en détention provisoire de policiers impliqués dans les terribles violences subies par Hedi, à Marseille.

Les émeutes que le pays a connues sont avant tout l'expression de cette situation, qui reste taboue pour une large partie de la classe politique, alors que de nombreuses voix du monde associatif et syndical ont appelé à revoir les modes d'intervention de la police et à lutter contre le racisme qui s'y manifeste trop souvent. La lourde répression judiciaire exigée notamment par le ministre de la Justice a souligné et réitéré la profonde injustice sociale vécue par les habitantes et habitants des quartiers populaires, dans un contexte d'affaiblissement des médiations locales et des services publics.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), refusant de se résigner à un statu quo figé, appelle à participer aux mobilisations qui auront lieu le samedi 23 septembre 2023, dans plusieurs villes de France, contre les politiques publiques discriminatoires et sécuritaires ciblant notamment les quartiers populaires et la jeunesse qui y grandit et particulièrement les personnes racisées et précarisées.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

